

Compte Rendu du CA du 08 janvier 2018

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre le conseil d'administration en proposant l'adoption :

- L'ordre du jour → **approuvé à l'unanimité**
- PV du CA du 08/01/2018 et du 30/11/2017 → **approuvé à l'unanimité**
- Ordre du jour → **approuvé à l'unanimité**

1. LA STRUCTURE PÉDAGOGIQUE PRÉVISIONNELLE

M. le proviseur a précisé que la prévision effective se fait en deux temps : le premier en septembre lorsque l'établissement signifie les grandes masses (premières, terminales) puis la répartition par division ou séries qui s'effectue fin novembre.

Les 2nd, le rectorat n'a pas bougé (12 divisions théoriques), on en a 6 de trop.

Les 1^{ière} générale, s'il y a un afflux, il y'aurait ouverture d'un groupe de 8 à 16 élèves en SSI. Ce n'est qu'une structure prévisionnelle, elle peut évoluer s'il y a un afflux supplémentaire, à adapter donc fin juin.

En ce qui concerne les CPGE, le nombre d'élève est de 19 la première année, mais on accueillera que 14 en deuxième année. Le rectorat a financé en DGH tous les enseignements sauf les sciences physiques et les enseignements technologiques, en effet la faculté des sciences avait annoncé qu'elle prendra en charge ces deux enseignements.

L'université prendra en charge le financement des sciences physiques en 2^{ième} années des CPGE et l'informatique 1^{ière} et 2^{ième} années. Les enseignants de l'université ne sont pas encore déterminés à assurer l'enseignement de la physique en première année → affaire à suivre.

CPGE : 1^{ière} année : 24==> 30 maximum

2^{ième} année: 14 car réorientation d'un étudiant.

Problème en cas de redoublement en Terminal ES et L → situation delicate en cas de redoublement d'un ou deux individus.

M. AUDEBEAU a soulevé la question de la capacité des salles qui ne permet pas d'enseigner confortablement en cas de surcroît des élèves. La circulation dans les salles est très difficile pour les professeurs ainsi que pour les élèves.

M.PONS : Il n'y aura pas plus de 32 élèves par classe, vue la configuration des salles, ce n'est pas possible.

Mme CASIUS : salles non adaptées pour les élèves en fauteuil, il faut adapter les salles aux classes.

2. LA DGH

14 heures de plus par rapport à la première DGH. Et 141 heures de plus que l'année dernière. Les heures de physique chimie des CPGE ne rentrent pas dans la DGH, il faut des réajustements.

M. le proviseur a affirmé qu'il ne souhaite pas de stagiaires en SI et Informatique.
Le Poste de M. GARIGUE : détachement.

M.PONS :

EE → un choix d'élèves. Projet de fusion EE et architecture et construction.

HE → en septembre

M. POUCKET : Les heures doivent être destinées aux élèves notamment ceux en difficulté.

Attention : 8 propositions de création de postes notamment un en mathématique et un poste en physique chimie et non pas en physique appliqué.

Une motion a été déposée par M.AUDEBEAU car le rapport heure/enseignement est en baisse alors que le lycée est situé dans une zone sensible. Les membres du CA demandent des moyens supplémentaires pour les 2nd et un allègement des classes à 30 élèves. Ainsi que des moyens supplémentaires pour les classes de terminales.

La motion a été votée à l'unanimité.

Vote : Abs : 6

Contre 0

Pour : 11

- L'avenant à la convention concernant l'occupation des installations sportives pour un an entre la Région Occitanie-ville de Sète-Lycée Joliot Curie → **voté à l'unanimité**
- Convention TIPI (service de télépaiement de la DGFIP 34 applicable au premier Janvier 2018, même si on ne l'utilise pas, gratuit) → **approuvé à l'unanimité.**
- Convention UGAP fourniture électricité : renouvellement à partir du 01/01/2019- Groupement d'achat : **approuvée à l'unanimité.**
- Convention maintenance DMI : 1899 euros HT, on est arrivé au bout de la garantie, demande de renouvellement de ce service → **votée à l'unanimité.**
- Agence comptable : proposition du rattachement du collège Saint Charles de Fabrègues,
7^{ième} ER, un poste de fonctionnaire de catégorie A ou B est demandé à l'Académie pour la rentrée prochaine → **approuvée à l'unanimité.**

3. QUESTIONS DIVERSES :

- Contact FCPE : remplacée par association des parents
- Remplacement de Mme Fleury par un contractuel par Arrêté du 17 février
- Date des conseils de classes des terminales : semaine bac blanc- le mardi de 14h à 20h et le mercredi de 8h-12h et 14h-18H → 2 H par conseil de classe.
- Demande d'un poste d'infirmier.
- Question mobilité de l'infirmier, hormis la salle de musculation- elle n'est pas habilitée à se déplacer à l'extérieur de l'établissement.
- Demande d'1 poste d'agent de laboratoire
- Demande d'un ou 1/2 poste de CPE pour le Lycée Professionnel.

- 2012-2018 = +40% d'effectifs.
- Heure supplémentaire : chaque année, il reste des heures
- Heure de langues = 15 HSA à transformer car on ne pourra pas fonctionner pour d'autres projets